

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes



Paris, le 29 octobre 2021

Désertification sanitaire : les kinésithérapeutes sont une partie de la solution. Faisons leur confiance !

Grâce à la volonté forte du Ministre des Solidarités et de la Santé, Monsieur Olivier VERAN, du rapporteur général, Monsieur Thomas MESNIER, de Madame Stéphanie RIST, députée, de Monsieur Cyrille ISAAC-SIBILLE, rapporteur, et des députés de la majorité présidentielle, le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 adopté le 26 octobre en première lecture à l'assemblée nationale contient un article qui expérimente l'accès direct des patients aux kinésithérapeutes, sous conditions.

Chaque jour, déjà, ce sont des milliers de patients qui bénéficient de cette facilité dans leur parcours de soin

- Soit parce qu'ils consultent leur kinésithérapeute dans le cadre de l'urgence en l'absence d'un médecin
- Soit parce que leur prescription initiale est terminée et que le médecin n'a pas eu le temps ou l'occasion de la renouveler pour qu'ils bénéficient de soins indispensables à leur santé
- Soit parce qu'au cours d'une séance prescrite, ils nous font part de nouveaux maux, nouveaux symptômes, nouvelles douleurs qui nous conduisent à faire un examen clinique et un bilan.

A ceux qui craindraient une perte de chance pour les patients, nous demandons où est le risque ?

Dans le cadre d'un exercice coordonné avec compte-rendu au médecin, c'est la sécurité du patient qui est renforcée, c'est une prise en charge rapide qui est assurée avec des professionnels compétents qui travaillent en équipe.

Si perte de chance il y a aujourd'hui, c'est en raison de retards de prise en charge, d'errance thérapeutique imposée à des patients confrontés à des délais de rendez-vous trop longs.

Nous ne pouvons laisser s'aggraver davantage l'accès aux soins en France pour satisfaire des intérêts corporatistes éloignés des besoins essentiels des patients, alors qu'il existe des solutions concrètes, partagées et plébiscitées largement par les professionnels de santé de terrain.

Cette expérimentation de l'accès direct au kinésithérapeute, limitée à 6 départements sur 101, dans le cadre d'une structure d'exercice coordonné, est une première réponse forte à la problématique de désertification sanitaire et permettra d'économiser du temps médical.

La majeure partie des pays européens l'a compris et mis en œuvre.

Pascale MATHIEU, présidente du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes : « Si l'on veut prendre à bras le corps la question des déserts médicaux, il faut entendre la voix des patients ; il faut s'appuyer sur les professionnels, dont les kinésithérapeutes, qui ont accepté de renoncer à leur liberté de conventionnement et sont répartis sur le territoire. Ils sont une partie de la solution. Faisons leur confiance ! »

Contact presse : presidence@ordremk.fr – 06 22 00 38 71

91 Bis, Rue du Cherche-Midi 75006 PARIS - T. : 01 46 22 32 97 - F. : 01 46 22 08 24
Courriel : presidence@ordremk.fr - Site : www.ordremk.fr - Siret 493 355 754 00174 - APE 9412Z